

1- Prix

La prestation de convoyage sera facturée sur la base du devis remis au client. Le paiement d'un acompte égal à 50 % du montant de la prestation (hors débours) vaudra acceptation du devis et des conditions générales figurant au verso par le client. Le montant de l'acompte devra parvenir à ATOUT CAR SERVICES au plus tard 48 heures avant la date prévue pour le convoyage.

En sus du montant de la prestation, le devis comprendra une estimation de l'ensemble des frais de route à engager pour réaliser le convoyage (péages éventuels, appoint de carburant si demandé par le client ou si indispensable pour réaliser la prestation...). Le client s'engage à rembourser l'ensemble de ces dépenses aux frais réels à ATOUT CAR SERVICES, à titre de débours, sur présentation des justificatifs correspondants. Le devis comprendra également, le cas échéant, le montant des prestations complémentaires demandées par le client.

Les convoyages ont lieu du lundi au vendredi hors jours fériés. Le convoyage pourra être reporté à l'initiative d'ATOUT CAR SERVICES en cas de force majeure, notamment en cas de conditions météorologiques défavorables, sans que le client puisse se prévaloir d'un quelconque dédommagement du fait du report de la prestation.

ATOUT CAR SERVICES se réserve le droit de refuser tout convoyage sans avoir à en justifier le motif et de ne pas honorer une prestation s'il juge que les conditions de sécurité liées à l'état du véhicule ne sont pas remplies.

2- Assurance

Le client atteste disposer d'un contrat d'assurance tous risques en cours de validité permettant le convoyage de véhicule par une tierce personne. Une copie du contrat d'assurance pourra être demandée par ATOUT CAR SERVICES. Dans l'hypothèse où le véhicule du client subirait un dommage dont la responsabilité serait imputable au convoyeur, ATOUT CAR SERVICES s'engage à rembourser au client le montant de la franchise applicable au sinistre, tel que mentionné dans le contrat d'assurance du client (ou le montant des réparations si celui-ci s'avérait inférieur à celui de la franchise).

Le client s'engage à remettre au convoyeur une carte verte en cours de validité ainsi que la carte grise originales du véhicule.

Le véhicule est en général convoyé vide. Si toutefois le client souhaite que le véhicule soit convoyé avec des objets ou des bagages, ces derniers voyageront aux risques et périls du client, ATOUT CAR SERVICES ne pouvant être tenu pour responsable en cas de détérioration ou de vol (sauf faute avérée du convoyeur).

3- Assistance

Le client devra en principe disposer d'un contrat d'assistance sans franchise kilométrique au cas où le véhicule devrait être remorqué (ou réparé sur place) suite à une panne ou un accident. Le client devra dans ce cas remettre à ATOUT CAR SERVICES le numéro de téléphone de l'assistance. Si le véhicule est encore sous garantie constructeur, le client fournira le numéro de téléphone du service d'assistance du constructeur.

Le client s'engage à supporter tous les frais non prévus au devis notamment en cas d'avarie liée à une panne (par exemple remplacement de la batterie) ou à un accident n'engageant pas la responsabilité du convoyeur. Il en va de même des frais de remorquage ou dépannage sur place en l'absence de contrat d'assistance. Ces dépenses lui seront refacturées aux frais réels à titre de débours sur présentation des justificatifs.

Dans l'hypothèse où la prestation de convoyage ne pourrait être menée à son terme du fait de l'immobilisation du véhicule suite à une panne ou un accident n'engageant pas la responsabilité du convoyeur, le client s'engage néanmoins à régler à ATOUT CAR SERVICES l'intégralité du montant de la prestation prévu au devis et l'intégralité des frais engagés.

4- Amendes

Les amendes résultant d'un mauvais état du véhicule (pneus usés, ampoule grillée ...), d'un défaut administratif ou de l'absence d'un élément de sécurité (gilet et triangle) seront à régler dans tous les cas par le client. Dans l'hypothèse où un règlement immédiat serait exigé, l'amende sera refacturée au client après application d'un coefficient multiplicateur de 1,5.

Les amendes résultant d'une faute du convoyeur resteront à la charge d'ATOUT CAR SERVICES.

5- Prise en charge et livraison du véhicule

La prise en charge du véhicule a lieu à l'adresse figurant au devis. Un état des lieux du véhicule, avec prise de photos pour les défauts esthétiques les plus importants, sera réalisé. Le kilométrage du véhicule à convoyer sera relevé et un kilométrage maximum à l'arrivée sera noté. Au regard du niveau de la jauge, le client sera également informé en cas d'appoint de carburant nécessaire à l'accomplissement de la mission.

A la livraison, un état des lieux contradictoire sera établi avec le client ou le réceptionnaire.

La facture sera ensuite adressée au client qui devra s'en acquitter sous 5 jours.

6- Prestations complémentaires

Les prestations complémentaires seront facturées selon les tarifs ci-dessous :

Appoint ou plein de carburant : 5 € (prestation de service) + nombre de litres*prix au litre refacturés aux frais réels sous forme de débours (justificatif fourni)
Nettoyage intérieur (dépoussiérage tableau de bord et portières, aspiration sièges, tapis et moquettes) : 10 €
Nettoyage extérieur (haute pression : mousse active, lavage, rinçage, finition eau déminéralisée) : 25 €
Nettoyage intérieur et extérieur : 30 €
Mise en main du véhicule : 20 €

7- Géolocalisation du véhicule

Le service de géolocalisation de votre véhicule pendant le convoyage, mis en place par ATOUT CAR SERVICES, est accessible via le site internet de ce dernier sous réserve de disponibilité du service d'hébergement du site et du service OpenStreetMap. Pour bénéficier de ce service, ATOUT CAR SERVICES communiquera au client ses identifiant et mot de passe.

8- Remise « Présentation de la mission »

Les clients qui bénéficient de la remise de 5 % « Présentation de la mission » (sur le montant de la prestation de service) acceptent que la photo de leur véhicule (immatriculation masquée) figure sur les supports de communication d'ATOUT CAR SERVICES. Des informations concernant la mission confiée à ATOUT CAR SERVICES (lieux de départ et d'arrivée et initiale du nom pour un particulier ou nom de l'entreprise pour un professionnel) seront également mentionnées. Les clients bénéficiant de cette remise seront invités à donner leur avis à l'issue de la mission.

TVA non applicable art. 293 B du CGI